



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions Seniors Masculins FOOTBALL LOISIRS

N° 06  
13 Février 2019

*Présents :* Alain Martin, Président du District  
Gérard Jeanneteau, responsable des Loisirs  
*Par courriel* Alain Le Viol  
*Assiste :* Isabelle Loreau

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

### **1. Approbation des Procès-Verbaux**

---

La Commission approuve les PV n° 04 du 22 Janvier 2019 et n° 05 du 07 Février 2019 sans réserve.

### **2. Championnat**

---

La Commission prend connaissance du PV de la Commission Départementale Sportive des rencontres non jouées et décide de fixer les rencontres aux prochaines dates libres du calendrier.

A rejouer :

N° 21277374 Nantes Los Tchi'Tolos 1 / St-Sébastien S/Loire FC 2 le 22.02.2019

N° 21277313 Carquefou USJA 2 / Rezé AS LCCS 1 le 22.02.2019

Le responsable  
Gérard Jeanneteau

La Secrétaire,  
Isabelle Loreau